

& L I T T. Décemb. 1773. 425.

Mais on croit savoir à présent que la nouvelle forme de Régence différera, en divers articles importans, du Plan qu'on a fait circuler jusques ici dans les Papiers publics. En attendant les affaires du Royaume sont dans une espèce d'inaction, en ce qu'on ne voit pas sur-tout partir de *Varsovie* les Commissaires nommés pour aller régler & fixer les frontières avec les Puissances Co-partageantes. On sçait cependant qu'ils en ont reçu de très-amples instructions, & qu'ils ont prêté serment à la Délégation à ce sujet, mais qu'ils ne pourront rien déterminer par eux-mêmes, devant se concerter au contraire avec les Ministres des trois Cours alliées.

L'affaire des Jésuites est terminée dans tout ce Royaume, selon l'esprit du Bref d'extinction. Pour préparer à ce coup destructif ceux de la *Lithuanie*, le Ministère de ce Grand Duché a fait expédier, de la part du Roi, une Lettre encyclique, dont voici la traduction, aux Supérieurs de la Société supprimée, qui y avoient des Maisons.

MON TRÈS-REVEREND PERE.

*Comme votre Compagnie, qui nous a toujours été utile, éprouve dans la douleur sa dernière ruine, nous joignons nos sentimens aux regrets de tous ceux qui vous sont affectionnés; nous vous en témoignons la condoléance la plus vive, & d'autant plus grande, que nous nous voyons hors d'état de vous donner quelque secours contre ce coup qui est inévitable.*

*Cependant ce qui pourra toujours perpétuer la reconnaissance de notre siècle & le souvenir de la postérité pour la Compagnie dissoute, c'est, si*